

## ACTION COLLECTIVE PARTENARIALE DE PRÉVENTION DES RISQUES AU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE RUNGIS



**M. Mohamed RASSIF** – Secrétaire du CIHSCT – MIN de Rungis – Rungis

**M. Serge TISSIER** – Contrôleur de sécurité – CRAMIF – Paris

**Mme Céline VERNERT** – Ergonome – CIAMT – Paris

### Contexte / Objectifs :

Le Marché International de Rungis (MIN), plus grand marché de produits frais au monde, est organisé en secteurs : fruits et légumes, produits carnés, produits de la mer et d'eau douce, produits laitiers et gastronomie, horticulture et décoration, activités logistiques. Depuis plusieurs années, l'équipe pluridisciplinaire du CIAMT mène des actions collectives de prévention auprès des grossistes du MIN de Rungis en collaboration avec les syndicats professionnels, le Comité Interentreprises d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CIHSCT) et la CRAMIF.

Suite à une étude ergonomique visant à prévenir les risques de troubles musculosquelettiques chez un grossiste en fruits et légumes, le Syndicat du commerce de gros en Fruits et Légumes (S'FL) a souhaité aider les grossistes du secteur dans leur démarche de prévention.

Le S'FL s'est alors tourné vers le CIHSCT, la société SEMMARIS gestionnaire du MIN, la CRAMIF et le CIAMT pour l'accompagner afin d'aider les grossistes en fruits et légumes du MIN de Rungis à prévenir les risques de chute et les risques liés aux manutentions manuelles auxquels sont exposés leurs salariés, notamment en zones de quais, où ils manipulent de lourdes plaques de liaison quai-camion.

Une démarche conjointe s'est alors mise en place ayant pour objectifs d'identifier les problématiques de prévention des risques professionnels spécifiques à l'activité de ce secteur, rechercher des solutions adaptées, conseiller et accompagner les employeurs dans leur évaluation des risques ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions.

### Méthodologie :

Les différents interlocuteurs ont convenu d'unir leurs efforts à travers la signature d'une convention de partenariat où chacun s'est engagé à apporter sa contribution au projet en fonction de son expertise et de ses missions :

- ▶ **Inciter** les TPE/PME du secteur F&L à développer une culture de prévention des risques professionnels durable et à élaborer puis réaliser des projets d'amélioration de la prévention des risques professionnels.
- ▶ **Répondre** aux interrogations des employeurs du secteur concernant la prévention des risques professionnels.
- ▶ **Promouvoir** les aides financières de la CRAMIF.
- ▶ **Apporter** son expertise technique et des conseils concernant les aménagements de quais et le choix des équipements.
- ▶ **Apporter** ses compétences et procéder aux analyses des activités, formuler des pistes d'amélioration, contribuer à l'élaboration de spécifications fonctionnelles, ...
- ▶ **Promouvoir** les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels.

- ▶ **Informier et conseiller** les grossistes dans la mise en œuvre de projets d'amélioration de la prévention des risques professionnels.
- ▶ **Développer** les compétences en santé et sécurité au travail au sein du syndicat professionnel et des TPE/PME du secteur.
- ▶ **Informier** les grossistes des dispositifs d'aide financière auxquels ils peuvent prétendre et leur apporter son concours pour la constitution de leurs dossiers.
- ▶ **Instruire** les dossiers de demande d'aide financière en relation avec les priorités nationales de prévention.
- ▶ **Prendre en charge** la coordination des échanges entre les partenaires ainsi que l'organisation des réunions et des opérations d'information ou de promotion liées à la convention.

Plusieurs chefs d'entreprise ont suivi la formation CRAMIF « *Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques* ».

Les visites, analyses de l'activité et des situations de référence, rencontres entre les différents interlocuteurs ont permis de sélectionner les équipements adaptés aux caractéristiques particulières des quais des bâtiments fruits et légumes permettant de supprimer sinon réduire le recours aux plaques de liaison.

Une sélection des fournisseurs, maître d'ouvrage et bureau de contrôle à partir de critères établis, a permis de proposer une solution « *clé en main* » aux grossistes intéressés. Avant le déploiement à grande échelle, une phase de test chez trois grossistes pilotes a permis de confirmer que la solution retenue convenait et ce, dans les différentes configurations existantes.

Des réunions d'information ont été organisées à destination des grossistes pour leur présenter la démarche. Les retours positifs des grossistes pilotes sur la formation suivie ainsi que sur la solution mise en œuvre et le dispositif déployé pour les accompagner ont permis de convaincre d'autres employeurs de l'intérêt de s'inscrire dans le projet.

Afin de bénéficier de l'aide financière simplifiée TMS Pro Action pour mettre en œuvre la solution identifiée mais aussi d'autres moyens de prévention, la réalisation d'un diagnostic des situations de travail et d'un plan d'actions est nécessaire.

Le CIAMT, service de santé au travail interentreprises et partenaire de la convention disposant des personnes ayant les compétences nécessaires au sein du pôle technique, ainsi qu'une bonne connaissance du MIN, a pris en charge la réalisation des diagnostics auprès des grossistes intéressés. Il s'agit d'interventions courtes et ciblées avec une analyse du travail notamment en zone de quais afin d'identifier les conditions particulières de réalisation de l'activité pour les intégrer lors de la mise en place des aménagements.

A chaque fois qu'un grossiste montre un intérêt pour s'engager dans la démarche, l'ensemble des partenaires se met en relation pour mettre en œuvre les actions qui lui incombent.

### Résultats :

Depuis les premiers essais début 2018, une trentaine de grossistes ont manifesté leur souhait de mettre en place la solution proposée au sein de leur établissement pour remplacer les plaques de liaison.

Fin juillet 2019, 60 niveleurs de quai électro-hydrauliques étaient installés ou commandés en bénéficiant des aides financières de la CRAMIF et des demandes pour l'installation de 20 niveleurs supplémentaires étaient en cours de traitement.

D'autres moyens de prévention ont également pu être mis en œuvre et financés grâce à l'AFS TMS PRO Action tels que des transpalettes à haute levée, des gerbeurs ou encore des motorisations de portes de quai.

### Discussion / Conclusion :

La convention de partenariat prenait fin au 31 décembre 2017 et a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2019. De nouveaux grossistes ont manifesté leur intérêt pour mettre en place ces équipements, dont certains en dehors du secteur des fruits et légumes et nous continuons de tenter de les mobiliser, notamment à l'occasion de la réalisation et de la mise à jour des fiches d'entreprise.

Nous constatons que la culture de prévention progresse dans les mentalités des salariés et des employeurs du marché qui identifient désormais le SSTI en tant que partenaire. Le travail en partenariat permet à chaque acteur de déployer ses missions tout en apportant une aide concrète aux employeurs en les accompagnant de manière globale dans leur démarche de prévention.

Les réflexions en matière d'amélioration des conditions de travail et de prévention de la désinsertion professionnelle se poursuivent en lien avec ces différents acteurs. La mise en place d'une cellule de maintien en emploi dédiée aux salariés du MIN de Rungis est par exemple envisagée.



Pour contacter l'auteur : [c.vernert@ciamt.org](mailto:c.vernert@ciamt.org)